

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** TEBUSIP**Code du produit** N'est pas applicable**Utilisation:** Fongicide**Numéro d'enregistrement REACH**

Non applicable

UFI: 25NA-W6J3-810N-R4R8**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation conseillée: Agriculture

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques agricoles**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

SIPCAM OXON S.p.A. - Via Vittorio Veneto, 81 - 26857 Salerano sul Lambro (LO) - Italie

Tel. +39 0371 5961

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +39 0371 5961 (24 h)

Adresse mail: msds@sipcam.com

Pour les centres antipoison voir section 16.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Repr. 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

propyl-lactate

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P263

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

Nom du produit *TEBUSIP*

(suite de la page 1)

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient propyl-lactate. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

No CAS	Désignation	%	Ident. phrases R
CAS: 186817-80-1	Ethylexyl lactate	25-50%	
Reg.nr.: 01-2119516238-41-xxxx	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317		
CAS: 107534-96-3	tebuconazole	25,7%	
ELINCS: 403-640-2	⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302		
Numéro index: 603-197-00-7			
CAS: 53651-69-7	propyl-lactate	10-25%	
	⚠ Eye Dam. 1, H318		
CAS: 1335202-81-7	Benzenesulfonic acid, C10-13 alkyl derivatives, calcium salt	≥1-<2,5%	
Numéro CE: 932-231-6	⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412		

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Autoprotection du secouriste d'urgence

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Rincer la bouche sans avaler, ne pas faire vomir.

Indications destinées au médecin : Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin ou un centre antipoison.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction conseillés:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

Nom du produit **TEBUSIP**

(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection conforme à la Norme Européenne EN 469

Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un vêtement personnel de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Porter équipement de protection individuelle (EPI)

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.**Manipulation :** Eviter le contact direct avec le produit; au travail ne pas manger, ni boire, ni fumer.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage :**

Stocker dans un lieu bien aéré, à l'abri de la chaleur et de la lumière directe.

Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux domestiques, séparés des aliments, des aliments pour animaux ou de l'eau potable.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine**Indications concernant le stockage commun :**

non nécessaire

Ne pas stocker avec les aliments

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agriculture

À utiliser uniquement pour les usages homologués dans l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

 Nom du produit **TEBUSIP**

(suite de la page 3)

DNEL		
CAS: 186817-80-1 Ethylexyl lactate		
Inhalatoire	DNEL long terme	mg/m³ (travailleurs) 0.63 mg/m3 - Locale 10 mg/m3 - Sistemico
CAS: 53651-69-7 propyl-lactate		
Inhalatoire	DNEL court terme	83 mg/m³ (travailleurs)
	DNEL long terme	3,3-10 mg/m³ (travailleurs) effetti locali e sistemici rispettivamente
PNEC		
CAS: 186817-80-1 Ethylexyl lactate		
PNEC	1,3 mg/L (eau douce)	
CAS: 53651-69-7 propyl-lactate		
PNEC	0,168 mg/L (eau douce)	

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Garantir une aération adéquate.

Les bassins de lavage oculaire d'urgence doivent être disponibles dans l'aire de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire : Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains :



Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes, conformes à la Norme Européenne EN 374

Gants de protection.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

Botte de sécurité conformes à la Norme Européenne EN 345.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	jaune
Odeur :	caractéristique
Point de fusion :	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Point d'éclair :	> 100 °C

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

Nom du produit **TEBUSIP**

(suite de la page 4)

Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	émulsionnable
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,0 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:
Forme : liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
Température d'inflammation : Non déterminé.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Modification d'état
Point/l'intervalle de ramollissement
Propriétés comburantes Le produit n'est pas considéré comme oxydant.

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Si manipulé correctement, le produit n'est pas réactif.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun dans des normales conditions de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
11.1.1 Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>5,27 mg/L (rat) (OECD 403)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

Nom du produit **TEBUSIP**

(suite de la page 5)

CAS: 186817-80-1 Ethylexyl lactate

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 107534-96-3 tebuconazole

Oral	LD50	1.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	>5.093 mg/L (rat)

CAS: 53651-69-7 propyl-lactate

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

NOEL (no observable effect level)
CAS: 107534-96-3 tebuconazole

Oral	NOAEL	3 mg/kg bw/d (chien) (1y)
		9 mg/kg bw/d (rat) (90 d)
	NOAEL (2y)	55 mg/kg bw/d (rat)

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion / Irritation de la peau - Test

Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	(lapin) (OECD 404)
		Pas irritant

des yeux :
Provoque de graves lésions des yeux.
Irritation / Lésions Oculaires - Test

Effet d'irritation des yeux	Irritation oculaire	(lapin) (OECD 405)
		Provoque de graves lésions oculaires

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation - Test

Sensibilisation	(guinea pig) (OECD 406)
	Non sensibilisant pour la peau

Mutagenicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
Toxicité pour la reproduction
Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) : *Pour symptômes et effets voir section 4.*
Indications toxicologiques complémentaires :
Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
Toxicité par administration répétée *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Aucun effet cancérogène, mutagène ou reprotoxique n'a été trouvé
Effets CMR (cancérogène, mutagène et tératogène)
CAS: 107534-96-3 tebuconazole

Oral	Toxicité reproductive	NOAEL (oral) Rat: 30 mg/kg bw/day, Rabbit: 10 mg/kg bw/day.
		Effects
		Increased in post-implantation loss and malformations

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

Nom du produit **TEBUSIP**

(suite de la page 6)

Toxicité aquatique :

EC50 (72h)	2,6 mg/L (algae)
	37,9 mg/L (Daphnia magna)
LC 50	29,4 mg/L (oncorhynchus mykiss)

CAS: 186817-80-1 Ethylexyl lactate

LC50 (96h)	32 mg/L (pesci)
------------	-----------------

CAS: 107534-96-3 tebuconazole

LC50 (96h)	4,4 mg/L (oncorhynchus mykiss)
EC50 (48h)	2,79 mg/L (Cyprinus carpio)
ErC50 (72h)	3,8 mg/L (algae Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50	0,144 mg/L (lemna gibba) (ErC50-14d)
NOEC	0,012 mg/L (oncorhynchus mykiss) (83d)

CAS: 53651-69-7 propyl-lactate

EC50 (48h)	423 mg/L (Daphnia magna)
------------	--------------------------

Toxicité environnementale :
CAS: 107534-96-3 tebuconazole

Oral	LD 50	1.988 mg/kg bw (Colinus virginianus)
		1.381 mg/kg bw (Eisenia foetida) (14d)
	LD 50	>83,05 µg/bee (abeille (Apis mellifera))
Dermique	LD 50	>200 µg/bee (abeille (Apis mellifera))

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
CAS: 107534-96-3 tebuconazole

Coefficient de partage: n-octanol/eau	3,7 (Coefficient de partage: n-octanol/eau) (20°C)
BCF	35-78

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Aucun composant remplit les critères de classification.

vPvB: Aucun composant remplit les critères de classification.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque : Très toxique chez les poissons.

Décomposition dans l'environnement DT50 (substance active):
CAS: 107534-96-3 tebuconazole

DT 50	39,3 days (sol)
	Persistenza da moderata a media nel suolo.
	Persistenza da molto alta a moderata in acqua.

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

13.1.1 Emballages non nettoyés : Éliminer les contenants vides conformément aux règlements.

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

 Nom du produit **TEBUSIP**

(suite de la page 7)

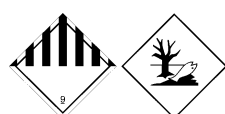
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR/RID/ADN

 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
 L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
 N.O.S. (Tebuconazole), MARINE POLLUTANT
 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
 N.O.S. (Tebuconazole)

IMDG
IATA
14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

Classe
Étiquette

 9 Matières et objets dangereux divers.
 9

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement
Polluant marin :

Oui

Marquage spécial (ADR/RID/ADN):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Indice Kemler :

90

No EMS :

F-A,S-F

Stowage Category

A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux
instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :
ADR/RID/ADN
Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Remarques :

 Transport en Quantités Limitées dans des emballages admis
 La Disposition Spéciale 375 de ADR peut être appliquée.

IMDG
Limited quantities (LQ)

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

Remarques :

La Disposition du IMDG Code 2.10.2.7 peut être appliqué.

IATA
Remarques :

La Disposition Spéciale A197 du IATA peut être appliquée.

"Règlement type" de l'ONU:

 UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
 L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TEBUCONAZOLE),
 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

Nom du produit **TEBUSIP**

(suite de la page 8)

Règlement (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) no. 758/2013

Règlement (UE) 2020/878

Règlement (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) n. 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) n. 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n. 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (UE) n. 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) n. 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (UE) n. 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (UE) n. 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (UE) n. 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (UE) n. 2018/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (UE) n. 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (UE) n. 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (UE) n. 1107/2009

Règlement (UE) n. 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (UE) n. 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (UE) n. 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (UE) n. 2022/692 (ATP 18 CLP)

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Non applicable

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H361d - H410 : méthode de calcul

H318 : test sur la formulation

Service établissant la fiche technique : Product safety department

Contact :

Product safety department

SIPCAM OXON

Phrases H des composants

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.12.2022

Numéro de version 1

Révision: 28.12.2022

Nom du produit **TEBUSIP**

(suite de la page 9)

*H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***Date de la version précédente:** 28.12.2022**Acronymes et abréviations:***EC 50: Effective concentration, 50 percent**ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3***. Sources.***Document élaboré sur la base des données requises par le règlement CE 1107/2009 (produits phytopharmaceutiques) et conformément au règlement UE 878/2020*

FR